

Zeitschrift: Technische Mitteilungen / Schweizerische Post-, Telefon- und Telegrafienbetriebe = Bulletin technique / Entreprise des postes, téléphones et télégraphes suisses = Bollettino tecnico / Azienda delle poste, dei telefoni e dei telegrafi svizzeri

Herausgeber: Schweizerische Post-, Telefon- und Telegrafienbetriebe

Band: 64 (1986)

Heft: 6

Rubrik: Verschiedenes = Divers = Notizie varie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Exigences en matière de télécommunications découlant de la présence à Genève d'organisations internationales*

Paul GONET, Genève

Introduction

Genève est un point de rencontre de tous les pays du monde et connaît, de ce fait, une effervescence qui se reporte sur les services publics, et en premier lieu sur celui des télécommunications. Pour répondre à la forte demande de prestations en matière de télécommunications qui découle des multiples activités déployées, les PTT doivent pouvoir mettre des équipements en suffisance à la disposition des organisations internationales, afin que les relations entre les gouvernements et les institutions des pays du monde entier ainsi que la diffusion des informations les plus complètes soient assurées.

Genève figure – avec Paris, Londres, Bruxelles, New-York et Washington – parmi les centres mondiaux les plus importants, tant par le nombre d'organisations gouvernementales et non gouvernementales qui y sont établies, que par l'effectif des fonctionnaires internationaux qui y travaillent.

Au plan des télécommunications, les organisations internationales ainsi que les missions diplomatiques auprès de l'ONU sont considérées comme «prioritaires» avec les exigences y relatives quant à l'exécution des tâches, à la mise à disposition des moyens de télécommunications, à la rapidité des interventions lors de dérangements, etc. La Direction d'arrondissement des télécommunications de Genève se trouve donc dans une situation particulière, en ce qui concerne l'infrastructure du réseau, les prestations, la représentativité de sa clientèle et le recrutement du personnel.

Infrastructure

Grâce au réseau actuel, il a été possible de répondre avec succès aux exigences posées par les nombreuses conférences internationales qui se tiennent à Genève.

En effet, pour rendre le réseau de lignes très performant, certaines mesures spéciales ont été prises, facilitées par le fait

que le siège principal de la plus grande partie des organisations internationales est situé sur la rive droite du lac Léman, à proximité du Palais des Nations.

Cette situation a permis de créer un point de concentration efficace des lignes de télécommunications desservant ces organisations sous la forme d'un répartiteur intercentral souterrain. Ce répartiteur est raccordé à deux centraux de quartier et à un autre répartiteur intercentral par des câbles totalisant 5 200 lignes. Près de 800 lignes téléphoniques des organisations internationales y sont connectées ainsi que les lignes télex, de transmission de données et les lignes directes. Il est ainsi possible, notamment lors de conférences internationales, d'établir des liaisons relativement courtes entre les organisations concernées sans qu'il soit nécessaire d'intervenir dans les centraux téléphoniques.

Il faut parfois accorder des dérogations spéciales dites de «Mission diplomatique», pour l'utilisation d'équipements particuliers. Il y a lieu alors d'en superviser l'installation ou d'apporter le concours du personnel de la Direction d'arrondissement pour leur mise en service.

Pour l'avenir, la Direction générale de l'Entreprise des PTT a décidé de moderniser son réseau par l'aménagement d'un système de télécommunications entièrement automatique, numérique, à intégration des services (RNIS), qui permettra de transmettre, à un tarif extrêmement favorable, la parole, le texte, les données et les images sur un raccordement d'abonné.

D'ici à 1988, un réseau précurseur, futur support du RNIS, appelé «IFS-Swissnet», sera mis en place. Avec l'utilisation des fibres optiques et les progrès considérables réalisés dans le domaine des centraux domestiques, pour ne citer que ces deux exemples, nous posséderons, dans quatre ans, une infrastructure des plus modernes.

Prestations

Contentons-nous de citer l'exemple des prestations fournies pour trois organisa-

tions internationales, à savoir l'ONU, le CERN et l'UIT.

Pour l'ONU, les téléphonistes et les télégraphistes des PTT desservent *en permanence* deux stations équipées de téléphone, télex, bureaufax et téléfax. Les guichets sont ouverts du lundi au vendredi de 09.00 h à 19.45 h. Une troisième station est utilisée, trois à quatre fois par an, pour les réunions de l'OMS et du BIT. (En 1985, 31 jours d'ouverture.)

La présence à Genève du Centre européen de recherches nucléaires (CERN) a conduit la Direction d'arrondissement des télécommunications à prendre des dispositions particulières. En effet, une grande partie des installations du CERN est située sur territoire français. Une convention entre les administrations des télécommunications des deux pays, datant de 1971, règle les différents problèmes inhérents à cette cohabitation. La gestion et la desserte de l'ensemble des installations de télécommunications sont assurées par l'arrondissement de Genève. Quant aux recettes, il a été convenu de les partager à la fin de chaque année entre les deux administrations.

C'est à Genève, dans le cadre de l'Union internationale des télécommunications (UIT), que sont proposées la plupart des normes et recommandations s'appliquant aux télécommunications. Pour les besoins de l'UIT, les cabines desservies du Centre international des conférences de Genève (CICG, doté d'un centre de télécommunications très performant) sont ouvertes 106 jours par an en moyenne. En 1985, 12 conférences internationales ont demandé l'exploitation d'une station temporaire assurée par les soins de la Direction d'arrondissement des télécommunications de Genève. Le nombre de délégués qui ont participé à ces conférences s'est élevé à 7610.

Il y a lieu de mentionner encore que les centraux domestiques des organisations internationales sont très importants. Ils sont desservis par du personnel téléphoniste dont la très grande majorité a été formée dans nos services. Les places qui deviennent vacantes à la suite du départ de ces collaboratrices sont repourvues sans qu'il soit nécessaire d'avoir recours à des offres d'emploi dans la presse. Elles sont portées directement à la connaissance de nos téléphonistes.

Représentativité de la clientèle

La population du canton se compose d'un tiers de Genevois, d'un tiers de confédé-

* Tiré d'un exposé de l'auteur, directeur de l'arrondissement des télécommunications de Genève, destiné aux membres du Parlement helvétique.

rés et d'un tiers d'étrangers. Près de 20 000 fonctionnaires internationaux sont établis à Genève et dans ses environs, dont une très grande partie parle anglais. Les prestations de la Direction d'arrondissement des télécommunications en sont influencées.

Pour répondre à une requête de la ville de Genève émanant des institutions internationales, le Conseil fédéral a souscrit à la mise en service, à titre expérimental pour une période de trois mois, d'un émetteur en modulation de fréquence diffusant un programme en langue anglaise. Le programme était élaboré par Radio suisse international, un département de la Société suisse de radiodiffusion, alors que l'exploitation technique était assurée par le personnel des PTT. Cet essai ne fut qu'un demi-succès, à l'image des radios locales genevoises actuelles, la topographie du canton ne permettant pas une desserte à 100 % de la région.

L'Association du personnel des organisations internationales a été plus loin en demandant la diffusion de programmes de télévision en provenance d'Autriche, d'Italie et d'Allemagne de l'Ouest. Une solution a été trouvée à ce problème. Un réseau de diffusion par câbles (Télé-réseau) sera mis en place en collaboration avec les autorités de la ville de Genève. Cette réalisation, permettra donc de répondre favorablement aux requêtes des fonctionnaires internationaux.

Dans le domaine des facilités accordées aux organisations internationales, relevons que les employés des Missions auprès de l'Organisation des Nations Unies et les employés des consulats établis à Genève bénéficient de la gratuité pour les concessions de radio et de télévision. Au 31 décembre 1985, elles étaient au nombre de 1408.

Par ailleurs, lors des conférences de l'UIT, les délégués bénéficient d'une «franchise de taxe» en ce qui concerne les communications téléphoniques et télex pour les relations avec leur administration et d'une franchise de 2 x 3 minutes ou 6 minutes par semaine pour communiquer avec leur famille. Ces échanges ne sont pas comptabilisés et n'entrent pas

dans le calcul des points de trafic. En revanche, il est nécessaire de fournir passablement de travail pour les décomptes internationaux et pour l'établissement des communications en «franchise», le plus souvent le soir lorsque les délégués sont à leur hôtel.

Il faut également souligner que les nombreuses conférences internationales se tenant à Genève amènent chaque année plusieurs milliers de délégués. Ceux-ci doivent y séjourner parfois pendant de longues périodes. De ce fait, de nombreux hôtels ont dû adapter leur installation téléphonique. Les spécialistes de la Direction d'arrondissement des télécommunications ont dû et doivent encore fournir un travail d'ingénieurs-conseils, afin que cette clientèle soit satisfaite.

Recrutement du personnel

Les administrations fédérales de la place de Genève ne peuvent pas rivaliser avec les conditions de travail offertes au personnel des organisations internationales. Celui-ci jouit d'un statut nettement plus favorable quant à la durée du travail, aux vacances, à l'exonération des impôts cantonaux et communaux et autres avantages, tels que la prise en charge par l'employeur des frais médicaux et dentaires.

Les PTT ne sont pas plus concurrentiels à l'égard des administrations cantonales et communales du canton.

Pour illustrer ces remarques citons un seul exemple: un cadre chevronné du personnel artisan des PTT, assurant des prestations de qualité, est engagé au service de l'électricité du canton de Genève avec un salaire supérieur de 1000 francs par mois à celui que nous lui versons. Il en résulte que, pour compenser les départs, il est très souvent nécessaire d'engager des collaborateurs qui ne possèdent pas suffisamment les qualités requises. En outre, une source de difficultés supplémentaires de recrutement réside dans le fait que le pouvoir d'achat des employés des PTT à Genève est inférieur à celui de leurs collègues d'autres cantons.

Quelques chiffres pour 1985

Le groupe de réseaux de la Direction d'arrondissement des télécommunications de Genève comprend 247 049 abonnés au téléphone avec 443 735 appareils installés. Il compte également 6220 raccordements télex et 3274 circuits de transmission de données.

Un réseau de câbles représentant 1 790 380 km de fils a permis, par l'intermédiaire des centraux téléphoniques, d'écouler 180 976 583 communications locales, 63 800 936 communications interurbaines et 24 100 720 communications internationales automatiques, de même que 246 199 communications internationales manuelles. 168 832 télégrammes partants et 158 719 télégrammes arrivants ont été traités. Le trafic international est l'un des plus importants de Suisse.

Les téléphonistes du service des renseignements ont répondu à 4 459 758 appels, celles du service des dérangements en ont traité 360 374, alors que les surveillantes du service international ont dû faire face à 950 338 demandes.

Le numéro de service pour le réveil automatique a enregistré 1 849 680 ordres de réveil.

Les diverses concessions dans le domaine de la radio et de la télévision s'élèvent au nombre de 320 342.

Conclusions

La Direction d'arrondissement des télécommunications de Genève se doit de fournir les prestations que les entreprises privées, les organisations internationales et les abonnés attendent d'elle. Si, dans le domaine des télécommunications, ces prestations – qui découlent du rôle de première importance qu'il nous appartient d'assumer – sont appréciées, cela n'est pas seulement dû aux grandes capacités des équipes techniques, mais également au travail et au dévouement des cadres et de tout le personnel, habitué aux exigences très élevées et motivé par la vocation internationale de Genève.